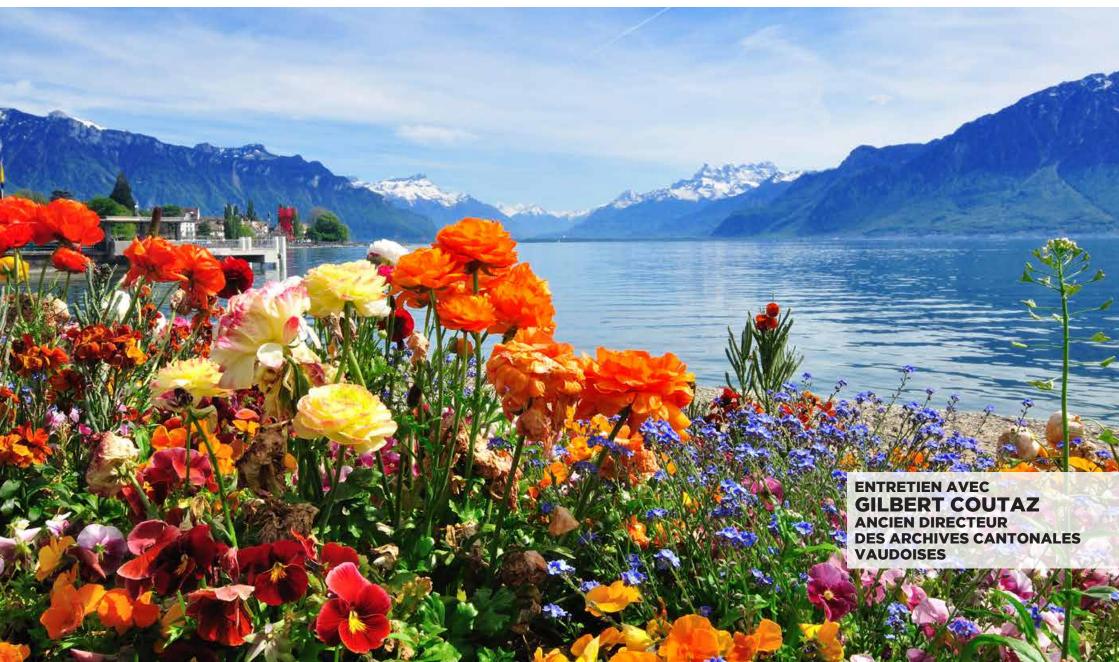


Case postale 7645 – 1002 Lausanne info@urev.ch – www.urev.ch

UREV
UNION DES RETRAITES DE L'ETAT DE VAUD

**BULLETIN N°71 MARS 2023** 





# **TABLE DES MATIÈRES**

Editorial du président	3
Rapport de Christian Chauvy sur l'exercice 2022	4-5
Rapport de Georges Bornoz sur les comptes 2022 et le budget 2023	6-7
Comptes d'exploitation et bilan 2022 – Budget 2023	8-9
Entretien avec Gilbert Coutaz	10-17
Recyclage du verre	18
J'ai les pieds froids!	19
Nouveau droit des successions	20-21
Citations	22
Quelques rappels	23

## **VOTRE COMITÉ**

**Christian Chauvy** 

Chemin de la Léchère 1 • 1169 Yens

Président

079 546 80 27 • 021 800 32 19 • chauchy(at)bluewin.ch

Georges Bornoz Vice-président Caissier et responsable de la gestion des membres

Chemin de la Lisière 8 • 1018 Lausanne

078 633 76 47 • 021 312 24 39 • gburev(at)citycable.ch

Michel Berney

Conseiller auprès du comité,

chargé de mission et responsable des courses

Chemin Emile-Javelle 12 •1800 Vevey

079 249 19 58 • 021 922 85 12 • michelberney(at)gmail.com

Monika Mosbahi

Responsable du secrétariat et des relations avec les familles

Chemin de la Reine 7 • 1029 Villars-Ste-Croix 079 943 73 01 • secretariat.urev(at)gmail.com

Thierry Froidevaux

Responsable de l'édition du bulletin d'information

Avenue Général Guisan 10 • 1009 Pully

079 621 90 45 • 021 729 96 14 • thierry.froidevaux(at)worldcom.ch

Impressum:

Editeur responsable et rédaction:

© Union des retraités de l'Etat de Vaud, Ch. de la Léchère 1, 1169 Yens.

Parution: 4x par an.

Bulletin adressé aux membres de l'association UREV.

Réalisation graphique: www.point-carre.ch, à Vevey. Impression: Imprimerie Bordin SA, à Assens. Photos: page 10, Olivier Rubin; page 22, DR

### ÉDITORIAL

### Les seniors sont connectés

A la suite de mon dernier billet, parlant de la numérisation, je me suis consciencieusement documenté et je dois admettre un manque d'assiduité dans mes recherches. En effet, une récente étude suisse a constaté que le numérique séduisait de plus en plus les seniors. Le nombre d'internautes de plus de 65 ans a passé de 38% en 2010 à 74% en 2020. Il a pu être déterminé que la fracture numérique s'était déplacée et se situait désormais à 80 ans. Aujourd'hui ces seniors sont en ligne et utilisent régulièrement WhatsApp, Zoom ou Skype. Ils n'ont rien à envier à la population plus jeune dans l'utilisation des nouvelles technologies de communication et se sentent plus indépendants et autonomes grâce à Internet. Ils n'ont que quelques problèmes spécifiques liés à l'utilisation et à la rapide adaptation aux modifications de certaines applications. Les personnes âgées non connectées sont désormais clairement minoritaires.

La dernière consultation des membres de l'UREV, dans le cadre de l'Assemblée générale statutaire, a permis à près de 1700 membres de donner leur avis. C'est significativement plus représentatif que la centaine de participants aux dernières assemblées générales en présentiel.

Le comité a décidé de reconduire cette année la consultation statutaire des membres par correspondance, à l'instar de beaucoup d'organismes associatifs et publics. Les avantages d'une telle consultation sont que l'on peut donner son avis sans se déplacer, on économise les frais de location de salle, d'animation et d'accueil. De plus, l'anonymat est garanti et le vote plus représentatif.

Notre association est importante et son rôle va aller en s'amplifiant, grâce à ses relais au niveau fédéral. Les prochaines interventions auprès des autorités vaudoises pour que nos besoins immédiats (prise en compte de la réduction de nos revenus) et sociaux (santé et confort de vie) soient effectivement pris en compte, sont importantes.

J'ai l'espoir que cette année 2023 nous apportera beaucoup de satisfactions, comblera nos désirs, notamment financiers, permettant ainsi de jouir de la vie au mieux, puisque nous avons le temps. De plus, je souhaite que vous ayez la possibilité de pouvoir conserver une excellente santé, tout en faisant un peu d'exercice.

## RAPPORT DE CHRISTIAN CHAUVY, **PRÉSIDENT DE L'UREV SUR L'ANNÉE 2022**



🗖 e rapport résume l'année 2022, du-Crant laquelle votre comité s'est réuni à 10 reprises dans son intégralité et 6 fois à effectif réduit pour des cas spécifiques. Il a œuvré dans sa composition habituelle, avec Christian Chauvy à sa présidence, qui a pu compter sur les compétences du caissier et vice-président, Georges Bornoz, de Monika Mosbahi, responsable du secrétariat. de Thierry Froidevaux, responsable de l'édition du bulletin et de la brochure Avantages et de Michel Berney, responsable des courses et chargé de mission.



Ce dernier est membre Conseil d'administration de la CPEV. Georges

Bornoz, Thierry Froidevaux et Christian Chauvy ont siégé comme représentants de l'UREV à l'Assemblée des délégués des assurés de la Caisse de Pensions de l'État de Vaud, dans le cercle des pensionnés.

Le président a animé le site Internet www.urev.ch et a exercé son mandat de représentant de l'UREV lors des séances du comité central de la FSF. Nos trois déléguées à la FARES/VA-SOS, Monika Mosbahi, Annelise Girard et Eliane Rey se sont immédiatement impliquées dans des groupes de travail afin de défendre les intérêts des aînés au niveau national.

Nous avons également organisé deux rencontres-conférences: l'une avec Mme Suzette Sandoz et le regretté Michel Bühler et l'autre avec Mme Rosette Poletti et M. Edmond Pittet.

Elles ont rencontré un grand succès et cela nous a permis, comme nous l'espérions, de rencontrer nos membres en présentiel.

Au 31 décembre 2022, l'effectif de l'UREV se montait à quelque 4'800 membres, dont une partie n'est pas astreinte à cotisation. 178 nouveaux pensionnés ont adhéré à l'UREV, 105 membres sont décédés, 106 ont démissionné et 63 ont été exclus pour non-paiement de la cotisation ou pour adresses inconnues, ce qui correspond à une diminution de 96 membres pour l'année 2022.



La doyenne 2022, Jacqueline Chessex, habitant à Lausanne, a eu 108 ans le 23 juillet. Hélène Guisan, à Lausanne, a fêté ses 106 ans. Nous avons fêté les 102 ans de Georgette Armengol, à Lausanne, Françoise Jaccottet à Yverdon-les-Bains, Nelly Chuard, à Mex. Deux membres ont eu 101 ans, soit Simone Porchet à Yverdon-les-Bains, et Pierre-André Jaccard à Nyon. Ajoutons à cette liste trois membres qui ont fêté leurs 100 ans, Marie-Louise Christinat à Lausanne, Marguerite Thévoz, à Ecublens et François Meystre, à Yverdon-les-Bains.

Un de nos objectifs pour 2023 est de poursuivre l'organisation de rencontres avec nos membres lors de débats ou conférences. Et, cette fois, pour les 80 ans de l'UREV, nous espérons bien assister à l'inauguration de l'horloge dans la salle du Grand Conseil. Ce sera l'occasion de fêter cet anniversaire dans ce parlement, lors d'une assemblée extraordinaire. Une révision de nos statuts est également prévue. De plus, nous recherchons encore un ou une délégué(e) à la FARES et un ou une membre pour compléter la Commission de gestion et de vérification des comptes.

Enfin, nos relations privilégiées avec la CPEV restent un objectif fondamental, bien que ses résultats financiers ne permettent pas d'attribuer une quelconque prime aux pensionnés. De ce fait, avec l'aide de la FSF, nous engagerons les démarches nécessaires afin d'obtenir un soutien aux aînés, car leur situation fait partie de nos préoccupations.



Comme l'an dernier, c'est par voie écrite que les membres de l'UREV sont invités à se prononcer. Vous pouvez utiliser le bulletin de vote annexé à notre courrier et le retourner, dûment complété au moyen de l'enveloppe jointe jusqu'au 18 mars 2023. Les membres qui souhaitent faire une remarque ou une proposition individuelle peuvent ajouter un feuillet dans l'enveloppe. Le dépouillement sera effectué par le comité sous la surveillance de membres de la commission de gestion.



# RAPPORT DE GEORGES BORNOZ, CAISSIER **DE L'UREV, SUR LES COMPTES 2022**

### LE COMPTE D'EXPLOITATION PRÉSENTE UNE PERTE DUE **AUX FAITS SUIVANTS:**

### Séances et débours

2 personnes intéressées par une adhésion future au comité ont participé à plusieurs séances du comité et ont été justement indemnisées.

### **Impression bulletins**

Le nombre de pages est plus élevé, car en plus de l'amélioration de la qualité, le comité a voulu diffuser plus d'articles et plus d'informations.

### Expédition par BVA et Frais CPEV

Il y a eu moins d'adhésions que les années précédentes, donc moins d'envois.

### Cotisations et contributions

On constate toujours une lente érosion du nombre de nos membres.

### Perte sur valeur des titres

Suite à une décision de la commission de



gestion et de vérification des comptes, le montant au bilan doit indiquer le cours réel au moment du bouclement. L'année précédente a enregistré une petite hausse, l'année 2022 a été une vraie catastrophe pour les placements boursiers.

### Résultat final

On constate une perte d'exploitation depuis 4 ans et la décision d'augmenter la cotisation en 2023 a été votée lors de la consultation par correspondance. On devrait donc pouvoir enregistrer un léger bénéfice en 2023, ce qui permettra d'alimenter certains fonds de réserve.

### **BILAN**

Les Placements à la BCV sont indiqués à la valeur réelle au 31 décembre.

Les Actifs transitoires représentent des factures payées pour du matériel ou des fournitures que nous utiliserons les années suivantes.

Les Passifs transitoires représentent des factures à recevoir pour l'impression et l'expédition du bulletin d'information 70.

Les Cotisations perçues d'avance représentent un nombre important de membres qui ont payé à double la cotisation 2022, ceci est peut-être dû au passage au QR-code pour les paiements.

Les Fonds de réserve pour le 75° anniversaire représentent la somme que nous devrons verser lorsque l'horloge du Grand Conseil vaudois sera installée.

Les Fonds de soutien à la FSF représentent une réserve qui serait mise à disposition s'il y avait un appui à apporter à la faîtière.

Le rapport des vérificateurs des comptes 2022 de l'UREV est disponible sur le site www.urev.ch.

# **CONSIDÉRATIONS DU COMITÉ SUR LE BUDGET 2023**

### Assemblée générale

Vu les circonstances et les frais engagés lors de l'annulation, le comité a pris la décision de ne plus la convoquer en présentiel et de la remplacer par une consultation «papier» avec enveloppe-réponse jointe au bulletin.

### Rencontres du comité

Pour palier cette annulation et pour maintenir le contact avec ses membres, le comité organisera en principe 2 rencontres pendant l'année dans des endroits différents du canton sous forme de débats, conférences ou autres.



### **Cotisation FSF**

Jusqu'à présent, cette charge représentait plus de 35% de nos dépenses. Dans le but de baisser ce taux trop important, le comité a décidé de séparer les montants des membres cotisants de ceux qui sont exonérés de la cotisation. De plus vu la diminution du nombre de nos membres, la contribution doit aussi diminuer.

### Anniversaire 80 ans UREV

Après la longue attente de la pose de l'horloge dans la salle du Grand Conseil, il semble que cela se passera à la fin de 2023, le comité aimerait marquer cet évènement en organisant une manifestation pour nos membres dans la salle précitée.

### Fonds indemnités de départ

Les membres du comité, lorsqu'ils démissionnent, reçoivent une petite indemnité correspondant aux nombres d'années passées à cette tâche. Vu les mauvais résultats des années précédentes, ce fonds n'a pas été alimenté et le comité propose de le mettre à jour.



# **COMPTES 2022 ET BUDGET 2023**

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 2022						
	CHF	CHF	CHF	CHF		
Désignation	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023		
CHARGES D'EXPLOITATION						
Comité: Indemnités	23 000,00	23 300,00	23 300,00	23 300,00		
Comité: Séances et débours	4 953,45	5 000,00	8 166,45	6 000,00		
Frais divers	1 874,70	900,00	900,00	1 000,00		
Frais commission de gestion	338,65	500,00	380,00	400,00		
Assemblée des délégués à la FSF	270,00	300,00	180,00	200,00		
Assemblée générale	5 466,85	1 000,00	832,95	1 000,00		
Rencontres du comité		4 000,00	3 787,45	5 000,00		
Impression bulletins	31 881,75	30 000,00	32 390,65	32 000,00		
Fournitures, enveloppes	4 159,35	7 800,00	3 737,25	3 000,00		
Frais pour la plaquette «Avantages»	4 997,25	5 000,00	5 331,15	5 300,00		
Frais supplémentaires Pandémie	5 814,25	1 000,00				
Frais bureau, matériel, locaux	900,00	900,00	1 098,00	1 000,00		
Frais informatique	2 412,65	2 500,00	2 666,30	2 500,00		
Frais de port	13 074,55	14 000,00	12 604,25	12 500,00		
Taxes postales et bancaires	1 509,90	1 500,00	1 387,29	1 500,00		
Expédition par BVA	1 142,95	2 300,00	2 304,40	3 000,00		
Frais CPEV nouveaux membres	1 738,30	2 500,00	1 877,20	2 000,00		
Cotisation FSF et FARES	48 760,00	40 000,00	40 470,00	39 900,00		
Perte de valeur sur titres			9 379,00			
Investissement pour visibilité				3 000,00		
Anniversaire 80 ans UREV				5 000,00		
Fonds pour indemnités de départ				5 000,00		
Total CHARGES D'EXPLOITATION	152 294,60	142 500,00	150 792,34	152 600,00		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	99 515.15	100 000.00	100 334.76	120 000,00		
Contributions volontaires et dons	36 676.88	36 000,00	34 057.66	40 000.00		
Revenu des titres	1 503.40	1 500.00	1 503.40	1 500.00		
Gain sur valeur des titres	2 818.75	1 000,00	1 000,40	1 000,00		
Caisse excursions	2010,70		61,27			
Total PRODUITS D'EXPLOITATION	140 514.18	137 500.00	135 957.09	161 500.00		
		107 000,00	100 701,07			
RÉSULTAT Exploitation (Perte)	-11 780,42	-5 000,00	-14 835,25			
RÉSULTAT Final (Bénéfice)				8 900,00		

# **BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	DÉBIT	CRÉDIT
	CHF	CHF
ACTIF		
Caisse	0,00	
PostFinance Gestion	1 332,81	
PostFinance Compte Courses	2 497,79	
BCV Cpte de gestion	6 344,51	
BCV Portfolio	1 696,60	
BCV Placement Logement Idéal	30 000,00	
BCV Titres	72 942,00	
Imp. ant. à recouvrer	526,20	
Matériel informatique	2 944,45	
Actifs transitoires	5 000,00	
PASSIF		
Passifs transitoires		8 293,45
Cotisations perçues d'avance		1 455,00
Fonds de prévoyance		44 400,61
Fonds pour indemnités départ		1 200,00
Fonds pour 75e UREV		20 000,00
Fonds de soutien à FSF		8 000,00
Fonds amortissement perte		
Capital		54 770,55
	123 284,36	138 119,61
Résultat: perte	14 835,25	
Totaux égaux	138 119,61	138 119,61

# ENTRETIEN AVEC GILBERT COUTAZ, ANCIEN DIRECTEUR DES ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES (ACV)



Nous avons le privilège de compter parmi les 4'800 membres de l'UREV des personnalités dont le parcours est pour le moins étonnant. C'est un plaisir de vous présenter aujourd'hui M. Gilbert Coutaz, archiviste cantonal retraité, qui avait pris la direction des ACV en octobre 1995 et à qui l'on doit une (r)évolution décisive dans la préservation des documents de notre canton. Nous le remercions chaleureusement d'avoir accepté de répondre à nos questions.

# Comment vous est venu cet intérêt pour l'archivage? Peut-on parler de vocation?

Le fait d'être né dans le voisinage de l'Abbaye de Saint-Maurice m'a insufflé le goût de l'histoire. Ma vocation manifeste déjà dans ma propension à ranger et à classer a grandi au fil des études universitaires, à Lausanne, marquées par l'enseignement du professeur d'histoire médiévale et suisse, Peter Rück, (1934-2004), entre 1976 et 1980. Lors de mon retour de l'année académique 1979/1980, à Vienne, en qualité de «chercheur invité» de l'«Institut für Österreichische Geschichtsforschung», j'ai bénéficié d'un coup de chance. La Ville de Lausanne mettait au concours un poste à temps plein d'archiviste. Engagé par un certain Jean-Pascal Delamuraz, à 27 ans, j'ai débuté le 1er mai 1981.

# Auriez-vous une sorte de marotte relative à une catégorie d'archives, à telle sorte de manuscrit ou tel type de document?

Ce sont les documents qui doivent vous séduire par leurs apports à refléter une réalité sociale et des faits inédits, et vous empêcher de vous enticher de certaines catégories. Ma préférence va toujours aux archives manuscrites, la disposition du texte, le trait de plume et le support filigrané renseignent beaucoup sur le contenu.

### Quelle est la différence entre un archiviste et un collectionneur méticuleux (et compulsif!)

Apparier archiviste et collectionneur est un acte à risque. L'amalgame de ces deux fonctions fait souvent passer les



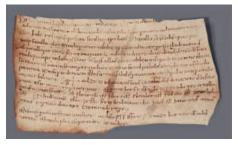
intérêts personnels avant les devoirs professionnels. Un archiviste se réfère à un code de déontologie, le collectionneur n'a pour maître que son addiction.

### Qu'est-ce qui vous enthousiasme le plus? Un acte d'état civil du 16°? Un testament? La page d'un journal de 18° siècle?

La préhension de tout acte original permet de ressentir l'épaisseur du temps et d'entrer en contact avec les personnes mentionnées. Elle se double d'émotions et de connaissances qui repoussent les limites de l'ignorance.

# Quel est le document le plus ancien ou le plus précieux qui est conservé aux ACV?

Le premier original remonte à l'an 970. Ce qui est ancien n'est pas nécessairement le plus précieux. La rareté, la provenance, la solennité, la



place dans l'histoire, la célébrité du ou des signataires, la qualité graphique ou encore le format des documents peuvent être autant de critères d'appréciation.

### Quelle est la plus grande émotion que vous ayez reçue en découvrant un document ou un manuscrit?

En mars 2008, alors que l'on croyait le document perdu à tout jamais, j'ai

eu le privilège de me voir proposer l'achat du manuscrit original de La Venoge, de Jean Villard dit Gilles, a c c o m p a g n é de trois autres textes parmi lesquels Dollar, écrit en 1932 et considéré comme l'une des premières chansons franco-



phones engagées. Je découvrais alors la fine écriture courant sur deux pages d'un poème qui imprègne depuis août 1954 l'âme des Vaudois. Il est emblématique du fonds de référence sur Gilles, conservé depuis 1998 aux Archives cantonales vaudoises, à la suite de la donation de sa veuve, Évelyne Wuerchoz.

### Dans le canton de Vaud, qui va décider que les archives relèvent du Canton ou de la Commune?

La répartition des archives officielles découle des missions et des compétences reconnues aux autorités canto-





nales et communales par la Constitution et par la loi. En ce qui concerne les archives privées, la ligne de partage est plus difficile à caractériser. D'une part, le détenteur/la détentrice des archives, physique ou moral.e, est libre de ses choix pour déposer ou donner, voire léguer ou vendre ses archives; d'autre part, des critères tels le lien le plus significatif, local ou cantonal, avec le dépôt d'archives, son rayonnement et son crédit scientifique, interfèrent dans la décision.

### Est-ce que toutes les archives qui pourraient l'être sont aujourd'hui numérisées?

Le trésor numérique des ACV dépasse les trois millions de prises de vue dont seule une partie est consultable en ligne. Il ne couvre que quelques centaines de mètres

linéaires sur plus de 40 kilomètres que conserve l'institution. La rétro-numérisation des documents historiques n'implique pas leur disparition. L'hybridité des sources qualifie la réalité conservatoire de chaque dépôt d'archives. Les coûts de la numérisation et de l'entretien des produits sont très élevés et imposent de prioriser les étapes.



# Est-il compliqué de consulter la base de données des ACV, https://davel.vd.ch/?

L'exploitation en ligne des inventaires ne se limite à la simple interrogation «plein texte»; elle exige de comprendre comment les archivistes structurent à niveau les analyses. Elle offre des possibilités d'interrogations multicritères, l'aide de descripteurs et l'affichage du Plan général de classement des Archives. Google moissonne les informations contenues dans la base. La profondeur des descriptions, du fonds à la pièce, varie d'un inventaire à un autre, ce qui rend illusoire le recours seul au clic informatique pour savoir si tel ou tel document est conservé. Le contact direct avec les documents est irremplaçable, il donne des informations uniques sur l'organisation des dossiers et sur les supports. Les métadonnées sont la valeur ajoutée des archives numériques Elles amplifient les outils de repérage.



### Qui décide de ce qu'il faut garder?

La loi sur l'archivage du 14 juin 2011 stipule à son article 6.1. Les documents qui doivent être proposés aux ACV ne peuvent pas être éliminés sans l'autorisation de ces dernières. Le règlement d'application du 19 décembre 2011



explicite les modalités de l'autorisation (rédaction de bordereau), précise le périmètre de la désignation «papiers de corbeille» et l'obligation faite à chaque entité administrative de disposer d'un calendrier de conservation, base contractuelle des devoirs et des droits entre les organes producteurs d'archives et les ACV.

# Quelle est la part de subjectivité qui conduit à faire tel choix?

L'évaluation de ce qui est à conserver et à éliminer ne se résume pas à un acte purement

technique. La maturité et la culture professionnelles atténuent fortement la part de subjectivité avec laquelle il faudra toujours composer. La démarche s'opère en toute transparence: des bordereaux d'élimination sont dressés et contresignés par les différentes parties, en faisant apparaître les critères appliqués.

### Est-ce correct d'affirmer qu'il est plus facile aujourd'hui de consulter et de déchiffrer des tablettes cunéiformes de Mésopotamie que des supports informatiques des années 1970?

Dans la pratique, disposer de bons yeux, au besoin d'une loupe, permet de constater l'existence d'une information, à défaut d'en connaître les signes et d'en comprendre le sens. Sans des soutiens matériels et logiciels, les données informatiques demeurent opaques, inodores et incolores.



# Est-ce que la conservation des documents suivra une courbe exponentielle et dont nous ne saurons bientôt plus quoi préserver? Et, surtout, comment et où conserver cette masse prévisible d'éléments divers et hétéroclites?

La densité et la volumétrie informationnelles continuent à gonfler. On assimile les flux à des déluges que les possibilités illimitées d'hébergement peuvent d'autant accueillir que les coûts de mémoire baissent régulièrement. Les nouvelles technologies combinent différents types de données, rendent possibles l'interopérabilité des systèmes et la mondialisation des échanges. Les principaux défis concernent l'instabilité et l'obsolescence des environnements; en conséquence, les frais fixes et les dépendances aux aléas technologiques ne cessent de croître. Les cyberattaques commandent le renforcement constant de la sécurité et le respect strict de procédures.

La simple accumulation n'est plus une politique conservatoire responsable. La dématérialisation est un leurre, elle fait appel à des adresses physiques hautement protégées. Trop de mémoires tuent la Mémoire.

Est-ce qu'il sera nécessaire d'adopter de nouvelles pratiques historiques ou de proposer de nouveaux choix politiques pour maîtriser l'augmentation phénoménale des données d'archives? Depuis quelques années, des voix s'élèvent pour dénoncer le bilan carbone catastrophique du numérique dont l'impact ne peut plus être banalisé sur l'environnement. On lui oppose désormais la sobriété, le remplacement différé du matériel et l'abandon des données périmées. Être numériquement responsable, c'est être aussi écoresponsable. Dans ce contexte, les archivistes peuvent arguer leurs pratiques de l'évaluation et leur maîtrise du cycle de vie des données.



Jean Daniel Abraham Davel, dit le Major Davel, est-il vraiment le révolutionnaire qui a marqué les esprits vaudois du 18° siècle, les conduisant à l'indépendance? Ou, alors, une sorte d'illuminé qui a été récupéré pour être la pièce maîtresse d'une épopée forgée après coup, parce qu'il faut bien que chaque peuple puisse s'identifier à une figure héroïque, à un parangon de vertu?

Sur le moment, Davel a été affublé des qualificatifs les plus odieux sur son entreprise que seules la folie et la candeur pouvaient excuser. Plusieurs de ses contemporains ont été ébranlés dans leurs convictions par la bravoure, le dévouement et la bienveillance du séditieux. Les décennies suivantes vont investir la figure de Davel de valeurs évoluant selon les contextes politiques et les attentes citoyennes. Même instrumentalisé, il s'imposera dès les années 1840 comme le héros exclusif des Vaudois. Sa prouesse: fédérer des opinions partisanes, religieuses et citoyennes, malgré les compréhensions contradictoires de sa personne.

Vous venez de sortir le livre «Le Major Davel, naissance du premier patriote vaudois» aux Éditions du Château & Attinger. Peut-on dire que cet ouvrage, qui est une somme d'informations et de mises en perspective, boucle l'approche historique du Major?

Malgré les 256 pages de mon livre, le dossier n'est pas clos pour autant. La force de Davel est de continuer à inspirer et à résonner différemment dans la population. Il garde son halo de mystère, des parts demeurent insondables. Sans être un mythe ou figé, même victime d'amalgames et d'anachronismes, Davel reste un héros atypique, hermétique et énigmatique.

## LE QUESTIONNAIRE DE PROUST

Mon écrivain préféré:

Plutôt qu'un nom, mes dernières lectures: «L'Archiviste» d'Alexandra Koszelyk ou comment l'envahisseur russe impose à l'archiviste de réviser le patrimoine de l'Ukraine pour asseoir son autorité dans le pays meurtri par la guerre et « Une histoire suisse », de Christophe Büchi, une introspection intelligente du ménage à quatre langues helvétiques.

Le pays, la ville ou l'endroit que je préfère:

Le côté apaisant et authentique de la montagne

Le plat ou la boisson que je préfère :

Les produits du terroir

La fleur ou l'arbre que je préfère:

Le chêne pour ses valeurs symboliques

Le mot de la langue française que je préfère:

«archives» avec A majuscule ou minuscule

La réforme ou l'évolution historique que j'admire le plus :

L'imprimerie, un accélérateur de la connaissance et solidaire de son support

Mon héros dans la vie réelle:

Mes parents, en particulier ma mère, qui m'ont inculqué le sens du travail et la simplicité

Ce que je déteste par-dessus tout :

La flagornerie

Le (la) personnage historique que j'admire le plus:

Les philanthropes, ils sont atemporels

Le (la) personnage historique que je méprise le plus :

La figure du dictateur (notre monde regorge de roitelets)

La faute qui m'inspire le plus d'indulgence :

L'erreur commise en toute bonne foi

Mon principal défaut:

Aller de l'avant, cela peut être épuisant pour les autres!

Si je n'étais pas moi-même, qui aurais-je aimé être?

Noé devant son arche qui civilise la conservation. On ne se refait pas!



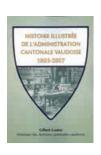
Nous sommes arrivés au terme de cet entretien et nous réitérons nos vifs remerciements à Gilbert Coutaz pour le temps qu'il nous a accordé. Il nous semble important de compléter l'article par certaines informations qui vont parachever le portrait de notre membre.

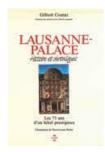
Gilbert Coutaz a été à l'origine de la mise en place de la base de données «DAVEL», qui met en ligne la totalité des inventaires des ACV et de la base de données « PANO-RAMA ». Le 7 mai 2019, le Grand Conseil vaudois a voté à l'unanimité un projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 17'600'000.-pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des ACV.











Gilbert Coutaz est très engagé dans la recherche historique, non seulement dans le canton de Vaud, mais en Suisse. Auteur lui-même de nombreuses publications, il a pris une part déterminante à des entreprises scientifiques d'envergure nationale, comme le Dictionnaire historique de la Suisse et Helvetia Sacra.

Il est membre depuis mai 2017 du Conseil de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et depuis mai 2018, de la Commission indépendante de Memoriav. Gilbert Coutaz a été fait membre d'honneur de l'Association des archivistes suisses, en 2019, et de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, en 2020. Il compte parmi les membres fondateurs, en 1996, de l'Association vaudoise des archivistes, en 1998, de RéseauPatrimoineS, en 2000, d'ETHNO-DOC et, en 2012, de Mnémo-Pôle. Enfin, Gilbert Coutaz a participé à la publication de «Photographies de presse en Suisse. Regards sur les archives», en mettant en exergue une «urgence patrimoniale».

### LES MEMBRES DE L'UREV PEUVENT SE PROCURER LE LIVRE «LE MAJOR DAVEL» À UN PRIX PRÉFÉRENTIEL AU MOYEN DU TALON CI-JOINT.



# **BULLETIN DE COMMANDE**

Je commande ..... exemplaire du livre :

### **«LE MAJOR DAVEL» DE M. GILBERT COUTAZ**

au tarif préférentiel de **CHF 28.**– au lieu de CHF 35.– prix public, + CHF 4.– port.

Membre UREV no.: .....Signature:

### À retourner aux:

Editions Château & Attinger Rue du Château 10 1350 Orbe info@editions-attinger.ch



## **RECYCLAGE DU VERRE EN SUISSE**

En 2021, la Suisse a atteint un taux de recyclage du verre collecté de 94%. Cela en fait un des pays à la pointe de la collecte du verre en Europe.

En détail, ce sont 314'060 tonnes de verre usagé recyclé pour 331'721 tonnes d'emballage en verre pour boissons vendues. Ces chiffres sont excellents pour des champions du tri du verre, toutefois, même les meilleurs élèves peuvent encore progresser. Surtout, il ne faut pas baisser les bras et poursuivre dans cette voie.



Pour rappel, aujourd'hui, à base de verre usagé, on peut produire une nouvelle

bouteille ou un nouveau bocal, à l'infini et sans perte de qualité. Ainsi, malgré cet excellent taux de 94%, il est intéressant de chercher encore à l'améliorer, quand on sait que le recyclage du verre et sa réutilisation permettent d'économiser jusqu'à 1/4 de l'énergie nécessaire tout en préservant les ressources naturelles. Il faut quand même féliciter la population suisse pour sa discipline exemplaire dans le tri du verre usagé. Nous sommes sur la bonne voie.

### OÙ PUIS-JE JETER LE VERRE? CONSEILS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DU VERRE USAGÉ:

#### Au verre

- Bouteilles en verre de vin, de boissons, d'huile et de vinaigre de toutes les couleurs
- Bocaux en verre de confitures, de cornichons et de yogourt
- Verres à boire (cassés ou pas) sauf ceux en cristal
- Bouteilles en verre du domaine cosmétique (parfum, vernis à ongles, etc.)

### Aux déchets inertes

- Verres plats: vitrages de fenêtre, miroirs, etc.
- Vaisselle en cristal: verres, assiettes, plats, vases, etc.
- Plats en verre: Pyrex, etc.
- Objets en céramique, grès ou porcelaine (tasses, assiettes, pots, etc.)

### J'AI LES PIEDS FROIDS!

Dès que les températures baissent, la circulation sanguine est perturbée et le risque de refroidissement augmente rapidement. En hiver, le corps a pour mission de protéger tous les organes importants placés dans le tronc. Lorsque la température baisse, la chaleur



est automatiquement redirigée vers le centre de notre organisme. Aussi, nos extrémités sont moins irriguées et deviennent plus froides.

Les personnes qui brûlent le moins de calories produisent aussi moins de chaleur et ont donc plus rapidement froid aux orteils. Pour éviter cette situation, il faut stimuler la circulation sanguine, en bougeant. Que l'on soit à l'extérieur ou à la maison, les orteils gelés devraient se réchauffer en courant quelques instants, même sur place. Il faut porter de bonnes chaussures, car trop étroites elles compriment les vaisseaux et compliquent la circulation. De bonnes chaussettes respirantes en coton empêchent la transpiration et évitent l'humidité qui refroidit la peau.

Avec un bain de pied bon chaud, il est aussi possible de combattre l'arrivée d'un rhume, car dans ce cas les voies respiratoires supérieures, reliées à la gorge, au pharynx et au nez par des terminaisons nerveuses, vont mieux.

Cependant, il n'est pas normal d'avoir froid aux pieds toute l'année. Ceci peut indiquer une pression artérielle trop basse ou une autre maladie artérielle. Pour se réchauffer, une bonne infusion de thym ou de romarin revigore de l'intérieur. Les plats au piment, au poivre ou au gingembre, ont le même effet. Les substances piquantes sont anti-inflammatoires et renforcent le système immunitaire, ce qui est bénéfique en hiver.

# LE NOUVEAU DROIT DES SUCCESSIONS EN 2023



Si vous avez déjà réglé votre succession par testament, pour laisser un héritage à vos enfants, vous devriez en revoir le contenu. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau droit successoral est entré en vigueur.

### Ce qui va changer:

Les réserves héréditaires, qui définissent comment la fortune comprise dans un testament sera répartie entre les différentes personnes de la famille, disparaissent. Désormais, seuls les descendants propres et les conjoints ont droit à une part minimale de l'héritage

Le principe de la loi est simple : la distribution des biens se fait d'abord aux parents les plus proches. Les plus éloignés n'entrent en ligne de compte que si les plus proches ne sont plus en vie.

### Le droit suisse a choisi le système des trois parentèles

- La première est formée des descendants du défunt: ses enfants, si ceux-ci sont décédés: ses petits-enfants, voire ses arrière-petits-enfants.
- La deuxième remonte au père ou à la mère du défunt. Si ces derniers sont décédés, les frères et sœurs du défunt prennent leur place, à défaut, les neveux et nièces.
- La troisième parentèle comprend les grands-parents du défunt et leurs descendants, à savoir les oncles, tantes, cousins et cousines.
   La part légale du conjoint dépend exclusivement de l'existence ou non d'autres héritiers.

### Le Code civil prévoit la répartition suivante :

s'il y a des membres de la première parentèle, le conjoint reçoit la moitié de la succession et les descendants se partagent l'autre moitié. Sans descendants, mais avec des membres de la deuxième parentèle, ceux-ci reçoivent un quart de la succession et le conjoint les trois autres quarts. S'il n'y a que des parents de la troisième parentèle, le conjoint reçoit toute la succession. Mais, avec ce système légal, les enfants d'un premier mariage sont défavorisés. La succession du géniteur défunt va pour moitié au nouveau conjoint, mais à son décès, ils n'ont aucun droit sur la succession.

L'héritage est toutefois adaptable: vous pouvez répartir au moins la moitié de votre succession comme vous le souhaitez. Si vous n'êtes pas marié et n'avez pas d'enfants, vous êtes entièrement libre. Vérifiez si votre testament vous convient encore avec les nouvelles dispositions, si vous souhaitez le compléter ou en rédiger un nouveau. Dans tous les cas, vous devez le faire entièrement à la main, y apposer la date et la signature. Vous pouvez également révoquer tous les testaments précédents.



# LIEN SUR LE SITE DE NOTRE PARTENAIRE BCV:

https://www.bcv.ch/pointsforts/votre-argent/2022/ entree-en-vigueur-dunouveau-droit-des-successions-en-janvier-20.html









# **CITATIONS**

Le nouveau droit des successions, qui vient d'entrer en vigueur, nous donne l'occasionde rappeler quelques sentences qui sont, comme bien souvent, pleines de bon sens.

On parle souvent du Nouveau Testament sans dire qui a hérité de l'Ancien.

### Pierre Dac

Rien ne me fait douter davantage de la fameuse égalité des chances que l'héritage.

### Philippe Bouvard

La mort nous prend un parent, mais elle le paie.

Et il ne nous faut pas beaucoup d'argent pour qu'elle se fasse pardonner.

### Jules Renard

Cette montre, j'y tiens beaucoup. Elle me vient de mon grand-père. Il me l'a vendue sur son lit de mort.

### Woody Allen

Notre héritage n'est précédé d'aucun testament René Char

Les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de leur patrimoine.

#### Nicolas Machiavel

On écrit souvent son premier livre comme un testament.

### Eric Neuhoff

L'Ancien Testament vous promet la prospérité et le Nouveau l'adversité.

#### Francis Bacon

Les mourants qui parlent de leur testament peuvent s'attendre à être écoutés comme des oracles.

### Jean de La Bruyère

Les gens que tu couches sur ton testament ne dorment que d'un œil.

### Frédéric Dard

L'espoir d'un prochain héritage suffit pour adoucir, dans le cœur du légataire, le sentiment du regret que devrait y laisser la perte du défunt.

### Miguel de Cervantès

Au Paradis, on est assis à la droite de Dieu. Normal, c'est la place du mort.

### Pierre Desproges













### **QUELQUES RAPPELS**

### Changement d'adresse

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que les changements d'adresse doivent impérativement être annoncés à deux endroits:

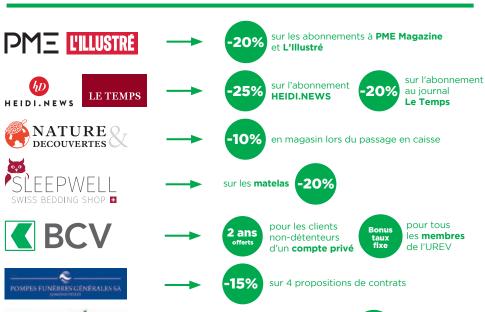
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud Rue Caroline 9 Case postale 288 1001 Lausanne

Tél. 021 348 24 43

Caissier de l'UREV M. Georges Bornoz Chemin de la Lisière 8 1018 Lausanne

Tél. 021 312 24 39

ou par mail: gburev(at)citycable.ch





ORTHO KERN













